



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil régional spécial :

N° NV315 - 03 NOVEMBRE 2015

SOMMAIRE

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF)

2015307-0002 - arrêté portant subdélégation de signature de Madame Marion ZALAY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire

Établissement public foncier d'Île-de-France

2015301-0022 - décision n° 2015-33 portant délégation de signature du directeur général

2015301-0024 - décision n° 2015-35 portant délégation de signature du directeur général

2015301-0025 - décision n° 2015-34 portant délégation de signature du directeur général

2015301-0026 - décision n° 2015-36 portant délégation de signature du directeur général

Rectorat de l'académie de Créteil

2015299-0031 - arrêté portant délégation de signature à Monsieur Mohamed HAMDOUN chef de la division des affaires financières du rectorat de Créteil



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015307-0002

Signé le mardi 03 novembre 2015

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF)

arrêté portant subdélégation de signature de Madame Marion ZALAY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire



PREFET DE LA REGION D'ILE DE FRANCE

Direction régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

ARRETE

**portant subdélégation de signature de Madame Marion ZALAY,
directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt d'Île-de-France en matière d'ordonnancement secondaire**

La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu l'arrêté ministériel du 20 novembre 2012 nommant Madame Marion ZALAY, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Île-de-France, à compter du 15 décembre 2012,

Vu l'arrêté préfectoral n°2015097-0002 du 7 avril 2015 portant délégation de signature à Madame Marion ZALAY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

ARRETE :

Article 1^{er} : Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté du 7 avril 2015 susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marion ZALAY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, la subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Bertrand MANTEROLA, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint ;
- Monsieur Thierry CHILLAUD, inspecteur général de la santé publique vétérinaire, directeur régional et interdépartemental adjoint ;
- Monsieur Sébastien FAUGERE, attaché d'administration principal, secrétaire général ;
- Monsieur Eric DIEUPART-RUEL, attaché d'administration, secrétaire général adjoint ;

à l'effet de signer, dans les limites de leurs attributions, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat dans le cadre des programmes suivants :

- **Enseignement supérieur et recherche agricoles (n°142)**
- **Enseignement technique agricole (n°143),**
- **Forêt (n°149),**
- **Economie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires (n°154),**
- **Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation (n°206),**
- **Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture (n°215),**

ainsi que, dans la limite de leurs attributions et dans la limite des plafonds de dépenses qui auront été notifiés par le préfet de région, toutes pièces pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat dans le cadre des programmes suivants :

- **Moyens mutualisés des administrations déconcentrées (n°333)**
- **Contribution aux dépenses immobilières (n°723)**

Article 2 : les agents habilités au sein du secrétariat général à valider les opérations comptables dans les outils Chorus, Chorus formulaires, Chorus Déplacements Temporaires, font l'objet d'une annexe au présent arrêté.

Article 3 : Les agents habilités au sein des services à constater le service fait et vérifier la conformité avec les pièces justificatives font l'objet d'une annexe au présent arrêté.

Article 4 : L'arrêté n°2015257-0008 du 14 septembre 2015 est abrogé.

Article 5 : Une ampliation du présent arrêté sera adressée au préfet de la région d'Île-de-France – direction des services administratifs du secrétariat général aux affaires régionales.

Article 6 : La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

- 3 NOV. 2015

Fait à Cachan, le

**La directrice régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt**

Marion ZALAY



ANNEXE

Liste des agents du secrétariat général habilités à valider les opérations comptables dans les outils Chorus

Sébastien FAUGERE, secrétaire général,
Eric DIEUPART-RUEL, adjoint au secrétaire général,
Catherine PERICAUD, responsable de la comptabilité,
Muriel JAMET, agent du pôle comptabilité.

Liste des agents habilités à constater le service fait et vérifier la conformité avec les pièces justificatives

DRIAAF site de Cachan

Secrétariat général

Frédérique RENARD, chef du pôle logistique
Marc LOEWENHAUPT, responsable de la mission des systèmes d'information
Evelyne MAZZOLENI, responsable CEPEC
Eric DIEUPART-RUEL, secrétaire général adjoint

Service régional de la formation et du développement (SRFD)

Naïda DRIF, chef du service
Jean-Charles COTHENET, adjoint au chef du service

Service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires (SERFOBT)

Pierre-Emmanuel SAVATTE, chef du service
Elvira MELIN, adjointe au chef du service

Service régional d'informations statistiques et économiques (SRISE)

Sylvie de SMEDT, chef du service
Christine CHEVEAU, adjointe au chef de service

Service régional de l'économie agricole (SREA)

Juliette FAIVRE, chef du service
Antoine MENET, adjoint au chef de service

Service régional de l'Alimentation (SRAL)

Nathalie PIHIER, chef du service régional

Mission d'appui aux personnels et aux structures (MAPS)

Bernard GUEGUEN, inspecteur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures
Yves ROYER, inspecteur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures
Hélène GUIGNARD, inspectrice générale chargée de l'appui aux personnes et aux structures
Maclou VIOT, inspecteur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures

Inspecteurs santé et de sécurité du travail (ISS)

Pierre CLAVEL, inspecteur santé et sécurité du travail

Patricia LALLEMENT, inspecteur santé et sécurité du travail

Assistant de service social (ASS)

Sabrina SAIDJ, assistante sociale

DRIAAF site de Roissy

SRAL/SIVEP

Thierry BADIN DE MONTJOYE, chef du poste frontalier

Julien GOZARD, adjoint au chef de poste, responsable PEC

DRIAAF site de Rungis

Service régional de l'Alimentation (SRAL)

Carole FOULON, chef du pôle phytosanitaire

Ludovic DUBOIS, adjoint au chef de pôle

RNM/SRISE

Franck LEMAITRE, adjoint au chef de pôle

BNEVP

Catherine COLLINET, directrice

Jean-Blaise DAVAINÉ, adjoint de la directrice



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015301-0022

Signé le mercredi 28 octobre 2015

Établissement public foncier d'Île-de-France

décision n° 2015-33 portant délégation de signature du directeur général

Décision n° 2015- 33

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL

Le Directeur général,

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu l'arrêté ministériel du 14 décembre 2006 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Mademoiselle Fanny DOAT, chef de projets, à l'effet de :

- Régulariser tous actes d'acquisition, de cession et d'échange de biens mobiliers et immobiliers dans la limite d'un prix maximum de 1M€ et tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence ;
- Signer tous actes constatant le versement d'indemnités d'éviction, de non renouvellement ou de résiliation de bail dans la limite d'un montant maximum de 1M€ et tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence ;
- Déposer toutes plaintes, mandater tous huissiers, requérir le concours de la force publique ;
- Souscrire toute demande d'autorisation d'urbanisme ou autre autorisation administrative et tous actes qui en découleraient ;
- Aux effets ci-dessus, signer tous avants contrats, régulariser tous états descriptifs de divisions, procéder à toutes divisions foncières et plus généralement faire tous actes préalables nécessaires à la mise en œuvre des opérations ci-dessus, certifier tout document, faire toutes déclarations, d'une manière générale, faire le nécessaire.
- Certifier le service fait.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 28 octobre 2015.

Fait à Paris,
Le 28 octobre 2015
Le Directeur général,
Gilles BOUVELOT





PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015301-0024

Signé le mercredi 28 octobre 2015

Établissement public foncier d'Île-de-France

décision n° 2015-35 portant délégation de signature du directeur général

Décision n° 2015 - 35

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL

Le Directeur général,

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu l'arrêté ministériel du 14 décembre 2006 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre DUCHEMIN DE VAUBERNIER, chef de projets, à l'effet de :

- Régulariser tous actes d'acquisition, de cession et d'échange de biens mobiliers et immobiliers dans la limite d'un prix maximum de 1M€ et tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence ;
- Signer tous actes constatant le versement d'indemnités d'éviction, de non renouvellement ou de résiliation de bail dans la limite d'un montant maximum de 1M€ et tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence ;
- Déposer toutes plaintes, mandater tous huissiers, requérir le concours de la force publique ;
- Souscrire toute demande d'autorisation d'urbanisme ou autre autorisation administrative et tous actes qui en découleraient ;
- Aux effets ci-dessus, signer tous avants contrats, régulariser tous états descriptifs de divisions, procéder à toutes divisions foncières et plus généralement faire tous actes préalables nécessaires à la mise en œuvre des opérations ci-dessus, certifier tout document, faire toutes déclarations, d'une manière générale, faire le nécessaire.
- Certifier le service fait.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 28 octobre 2015.

Fait à Paris,
Le 28 octobre 2015

Le Directeur général,
Gilles BOUVELOT





PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015301-0025

Signé le mercredi 28 octobre 2015

Établissement public foncier d'Île-de-France

décision n° 2015-34 portant délégation de signature du directeur général

Décision n° 2015 - 34

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL

Le Directeur général,

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu l'arrêté ministériel du 14 décembre 2006 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Marc NICOLADZE, chef de projets, à l'effet de :

- Régulariser tous actes d'acquisition, de cession et d'échange de biens mobiliers et immobiliers dans la limite d'un prix maximum de 1M€ et tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence ;
- Signer tous actes constatant le versement d'indemnités d'éviction, de non renouvellement ou de résiliation de bail dans la limite d'un montant maximum de 1M€ et tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence ;
- Déposer toutes plaintes, mandater tous huissiers, requérir le concours de la force publique ;
- Souscrire toute demande d'autorisation d'urbanisme ou autre autorisation administrative et tous actes qui en découleraient ;
- Aux effets ci-dessus, signer tous avants contrats, régulariser tous états descriptifs de divisions, procéder à toutes divisions foncières et plus généralement faire tous actes préalables nécessaires à la mise en œuvre des opérations ci-dessus, certifier tout document, faire toutes déclarations, d'une manière générale, faire le nécessaire.
- Certifier le service fait.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 28 octobre 2015.

Fait à Paris,
Le 28 octobre 2015
Le Directeur général,
Gilles BOUVELOT





PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015301-0026

Signé le mercredi 28 octobre 2015

Établissement public foncier d'Île-de-France

décision n° 2015-36 portant délégation de signature du directeur général

Décision n° 2015 - 36

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL

Le Directeur général,

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu l'arrêté ministériel du 14 décembre 2006 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Mademoiselle Manon DUBOIS, gestionnaire de patrimoine dans la limite de ses attributions, à effet de :

- Régulariser tous baux dérogatoires, conventions d'occupation précaire, conventions de mise à disposition, conventions de tournage, engagements de location parkings des biens et tous actes qui en découleraient y compris avenants, prorogations et résiliations qu'elle aura conclu dans la limite de 80 000 € HT ;
- Engager toute procédure administrative ou judiciaire en vue d'obtenir la libération des biens, faire toutes déclarations, déposer toutes plaintes, mandater tous huissiers, requérir le concours de la force publique ;
- Régulariser tous procès-verbaux de prise de possession ou de cession, établir ou régulariser les états des lieux d'entrée, états des lieux de sortie, représenter l'EPFIF lors des bornages contradictoires ;
- Assister et représenter l'EPFIF aux assemblées générales de copropriétés et signer tous actes qui en découleraient ;
- Certifier le service fait.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 28 octobre 2015.

Fait à Paris,
Le 28 octobre 2015

Le Directeur général,
Gilles BOUVELOT





PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015299-0031

Signé le lundi 26 octobre 2015

Rectorat de l'académie de Créteil

arrêté portant délégation de signature à Monsieur Mohamed HAMDOUN chef de la division des affaires financières du rectorat de Créteil



Arrêté du 26 octobre 2015 portant délégation de signature à monsieur Mohamed HAMDOUN, chef de la division des affaires financières du rectorat de Créteil

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU le code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France, lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'Etat, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- VU le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2015091-0007 du 1^{er} avril 2015 portant délégation de signature en matière administrative et n°2015091-0020 du 1^{er} avril 2015 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 17 janvier 2014 nommant monsieur Thierry LEDROIT dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral du 21 septembre 2015 affectant monsieur Mohamed HAMDOUN, attaché principal d'administration, au rectorat de Créteil à partir du 1^{er} octobre 2015 ;
- VU l'arrêté ministériel du 2 octobre 2008 nommant madame Gislaine DUVIN attachée principale d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil à partir du 1^{er} septembre 2008 ;
- VU l'arrêté collectif du 29 septembre 2009 affectant madame Luce BILLOUDET-YVARS, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de Créteil à partir du 1^{er} septembre 2009 ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 1^{er} septembre 2011 nommant madame Monique FERRER, en qualité d'attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 23 août 2012 nommant madame Pauline BUFERNE attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;

- VU l'arrêté ministériel en date du 23 juillet 2014 affectant monsieur Daniel DIDISSE, attaché d'administration de l'Etat, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 1^{er} septembre 2014 affectant monsieur Jean-Baptiste BAUBEAU, attaché d'administration de l'Etat, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté collectif ministériel en date du 12 septembre 2014 nommant madame Stéphane KING attachée d'administration de l'Etat, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 21 juin 2010 nommant madame Chantal BASSON secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 18 juin 2012 nommant madame Marie-Joëlle RAZAFINDRAKOTO secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 27 juin 2012 nommant monsieur Bernard HOUSSIN secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 9 juillet 2014 affectant madame Vanessa GIRIER-DUFOURNIER, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 3 juin 2003 affectant madame Hélène GROB, adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 9 juillet 2003 nommant madame Guënolla PFLIGER adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 15 décembre 2005 nommant madame Isabelle VILLAUME adjointe technique de recherche et de formation, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 19 juin 2009 affectant madame Françoise ANNE, adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 26 août 2010 nommant madame Francine BIKOUMOU adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 26 juillet 2011 nommant madame Angélique BERENGER adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 26 août 2013 nommant madame Magali SAULDUBOIS adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 17 juillet 2014 nommant madame Cindy LAGELEE adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Monsieur Mohamed HAMDOUN, chef de la division des affaires financières

à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

Exécution des décisions à caractère financier relevant des attributions d'ordonnateur secondaire du budget du ministère de l'éducation nationale, déléguées à la rectrice de l'académie de Créteil, par l'arrêté préfectoral susvisé et déléguées aux inspecteurs d'académie par délégation de gestion du 24 juillet 2009,

Exécution des décisions relatives au contrôle interne comptable

Validation de tous les actes :

- validation d'engagements juridiques,
- certification du service fait,
- demandes de paiement,
- recettes non fiscales,
- rétablissement de crédits.

Signatures des actes suivants :

- pièces justificatives des recettes et des dépenses,
- bons de commande,
- états de fin de gestion,
- états des frais de déplacement,
- états de régies d'avances et de recettes,
- indemnités spéciales d'éloignement,
- retraite additionnelle,
- congés bonifiés (dont les arrêtés d'ouverture de droit),
- frais de changement de résidence (dont les arrêtés d'ouverture de droit),
- actes relatifs à la gestion financière des personnels.

Actes juridiques afférents aux marchés publics :

- procédures de publication,
- passation,
- notification et exécution des marchés.

Décisions relatives aux demandes de dérogation à l'obligation d'occuper un logement de fonction et à l'obligation de résidence pour les personnels exerçant en lycée.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Mohamed HAMDOUN, délégation de signature est donnée à :

- Madame Gislaine DUVIN, adjointe au chef de la division des affaires financières,
- Monsieur Jean-Baptiste BAUBEAU et mesdames Luce BILLOUDET-YVARS, Pauline BUFERNE, Monique FERRER et Stéphane KING, chefs de service,
- Monsieur Daniel DIDISSE, chargé de mission,

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, l'ensemble des actes de l'article 1.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Mohamed HAMDOUN, mesdames Gislaine DUVIN, Luce BILLOUDET-YARS et Stéphane KING, délégation de signature est donnée à madame Marie-Joëlle RAZAFINDRAKOTO, gestionnaire, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- validation d'engagements juridiques,
- certification du service fait,
- demandes de paiement.

ARTICLE 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Mohamed HAMDOUN, mesdames Gislaine DUVIN, Luce BILLOUDET-YARS et Stéphane KING, délégation de signature est donnée pour la certification du service fait pour les gestionnaires suivants :

- madame Françoise ANNE,
- madame Chantal BASSON,
- madame Angélique BERENGER,
- madame Francine BIKOUMOU,
- madame Vanessa GIRIER-DUFOURNIER,
- madame Hélène GROB,
- monsieur Bernard HOUSSIN,
- madame Cindy LAGELEE,
- madame Guénola PFLIGER,
- madame Magali SAULDUBOIS,
- madame Isabelle VILLAUME.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 18 mai 2015.

ARTICLE 6 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

A Créteil, le 26 octobre 2015

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE